



**DECISION N° DEC 26.019/DP**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PA26012 RELATIF A LA  
FOURNITURE DE CARTES OU CHEQUES CADEAUX POUR LE  
NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire de Brunoy,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°26.012/K du Conseil municipal en date 07 avril 2026 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire,

VU la délibération n°26.056/D du Conseil municipal en date du 28 avril 2026 portant sur le vote du Budget Primitif 2026 de la Ville,

VU l'arrêté n°26.177/K du 16 avril 2026 portant délégation de signature provisoire consentie à Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe, pour la période du 29 avril au 5 mai 2026 inclus,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir un marché public n°PA26012 relatif à la fourniture de cartes ou chèques cadeaux pour le Noël des enfants du personnel communal.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** La Commune de Brunoy conclut avec la société UP COOP située 9-11 Boulevard Louise Michel à Gennevilliers (92230), n° de SIRET 642 044 366 00242 un marché pour la fourniture de cartes ou chèques cadeaux pour le Noël des enfants du personnel communal.

**ARTICLE 2 :** Le marché est passé sous forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 7 500,00 euros HT.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter du 01/08/2026 ou de sa **date de notification si celle-ci est ultérieure**, puis renouvelable **trois fois une année par reconduction expresse, sa durée totale ne pouvant excéder quatre ans.**

**ARTICLE 3 :** Un contrat signé par les deux parties définit précisément la nature des prestations, les modalités de réception, la rémunération et les modalités de paiement du titulaire ainsi que les délais de réalisation.

**ARTICLE 4 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

DECISION N° DEC 26.019/DP

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PA26012 RELATIF A LA FOURNITURE DE CARTES OU CHEQUES CADEAUX POUR LE NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL**

**ARTICLE 5 :** Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 6 :** La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 04 mai 2026

Pour le Maire  
par délégation,

La Première Adjointe

Valérie RAGOT



Acte publié sur le site de la Ville le : 12/05/2026 .

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision

Numéro attribué à l'acte : DEC 26.019/DP

Objet de l'acte : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PA26012 RELATIF A LA FOURNITURE DE CARTES  
OU CHEQUES CADEAUX POUR LE NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL  
COMMUNAL

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique / 1 - Marchés publics

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260504-BRU\_AR\_25942\_1-AR

Date de l'acte : 04/05/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU\_AR\_25942\_1

Date de réception en Préfecture : 12 mai 2026